

Nouvelles façons de
GAGNER
LUTTER CONTRE LA PRIVATISATION ET LA SOUS-TRAITANCE

Atelier 1
Nouvelles formes de
privatisation

Conférence nationale du SCFP sur la privatisation
Toronto – le 27 au 30 mars 2003

SCFP·CUPE
Au cœur de l'action • On the front line

La diversification des modes de prestation des services (DMPS) :

La diversification des modes de prestation des services est une phrase fourre-tout qui décrit tout moyen de fournir des services publics différemment des modes habituels. Alors que les modes traditionnels impliquent la prestation et l'organisation de services par les employés et employées du secteur public, la DMPS change la façon dont les services sont financés et fournis par une participation accrue du secteur privé. Les diverses formes de DMPS incluent la sous-traitance, la commercialisation, l'appel d'offres ouvert, les partenariats public-privé et la vente d'actifs.

Qu'est-ce qui se cache derrière la diversification des modes de prestation des services ?

La tendance vers la diversification des modes de prestation des services est menée et appuyée surtout par les gouvernements et par le secteur privé. Mais il existe des différences entre certains de ces intervenants et entre les changements qu'ils veulent voir adoptés. Pour certains, la DMPS sert à déplacer le secteur public à l'aide du secteur privé et à transformer la prestation des services en activités créatrices de profits. Pour d'autres, il s'agit d'utiliser le secteur privé comme un levier ou une menace pour imposer des changements ou des concessions au travail, tout en gardant le service public.

Avec la DMPS, on adopte certains des principes et des pratiques du secteur privé dans le but d'obtenir des services publics à meilleur marché. Aucun des défenseurs de la DMPS ne défendra nos droits, nos emplois et nos salaires et avantages sociaux – nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Mais, pour mieux lutter contre la DMPS, nous devons comprendre les différents types, savoir qui en fait la promotion et pourquoi. Comprendre les buts des élus et élus politiques et autres décideurs dans une situation donnée est essentiel pour résister efficacement aux projets de DMPS.

Les décideurs du secteur public favorisent la sous-traitance et la privatisation pour quatre raisons principales :

1. Ils ont des préjugés idéologiques en faveur du secteur privé et contre le secteur public. Ils veulent pouvoir offrir des contrats à leurs amis de l'entreprise privée.
2. Ils veulent réaliser des économies de coûts et croient que le secteur privé les y aidera.
3. Ils croient qu'il faut des connaissances et une technologie spéciales que seul le secteur privé peut offrir.
4. Les relations entre les employés et employées et la direction se sont détériorées à un point tel que la direction veut que le service soit accordé en sous-traitance, pour se débarrasser de ce qu'ils perçoivent comme un « casse-tête ».

Les partenariats public-privé : l'hôpital Abbotsford

Définition

Les 3P englobent une grande variété d'activités de privatisation. Ils impliquent habituellement l'exploitation, la gestion et l'entretien privés. Ils peuvent aussi faire appel à un financement privé pour des projets d'infrastructure, ainsi qu'à des contrats de cession-bail à long terme. Le secteur privé prête de l'argent pour construire le projet et le secteur public le loue en versant des paiements réguliers pendant la durée du contrat. Ces projets à long terme sont une forme dangereuse de privatisation car les contrats sont souvent d'une durée de 10 à 40 ans et menacent le contrôle public de services vitaux comme la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité.

Exemple de cette forme de privatisation

En 2001, le gouvernement provincial de C.-B. a décidé de construire un nouvel hôpital à Abbotsford grâce à un projet de cession-bail : un entrepreneur privé concevra, construira, financera et exploitera en partie l'établissement. Les libéraux provinciaux ont décidé d'adopter la formule 3P sans consultation auprès de la communauté, malgré l'immense changement d'orientation que cela représente. Le nouvel hôpital remplacera le vieil hôpital désuet et surpeuplé MSA d'Abbotsford. Le précédent gouvernement néo-démocrate avait approuvé le remplacement de l'hôpital par un projet public, mais le projet est devenu privé lorsque les libéraux ont décrété d'immenses baisses d'impôts, réduisant ainsi les recettes du gouvernement.

Facteurs et forces qui sous-tendent la privatisation

- **Programme de privatisation du gouvernement :**
 - Le gouvernement libéral provincial de C.-B. veut instaurer la privatisation dans tous les domaines de service public. Il a même formé un organisme gouvernemental appelé « Partnerships B.C. » pour rechercher des « occasions » de privatisation.
- **Une infrastructure âgée :**
 - L'actuel hôpital surpeuplé et vieilli d'Abbotsford avait besoin d'être remplacé depuis un certain temps déjà. Les promoteurs de la privatisation comptent sur le fait que la collectivité a vraiment besoin d'un nouvel hôpital pour amoindrir l'opposition.

- **Des rapports de consultant « bidons » :**
 - Le gouvernement de C.-B. a payé 250 000 \$ pour que la firme de comptables pro-privatisation Price Waterhouse Coopers produise un rapport montrant les économies qui peuvent être réalisées par le financement privé du nouvel hôpital d'Abbotsford. Une vérification judiciaire commandée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de C.-B. (SCFP) a conclu que les prévisions contenues dans le rapport étaient fondées sur des données suspectes.

Quelles sont les conséquences de ce projet ?

- **Des coûts plus élevés :**
 - Compter sur des entrepreneurs privés pour financer la construction de l'établissement coûtera plus cher qu'un financement public, en grande partie parce que le gouvernement provincial peut emprunter de l'argent à un taux d'intérêt moindre. Même le rapport du consultant du gouvernement prévoyait des économies de seulement 1 % sur 30 ans.
- **La collectivité en souffrira :**
 - L'expérience britannique en matière d'hôpitaux privés montre qu'Abbotsford peut s'attendre à des services communautaires réduits et à une diminution du nombre de lits d'hôpitaux comparativement à un établissement dont la construction serait publique. Par exemple, un sondage mené en 1999 par le *British Medical Journal* sur les plans d'affaires de 11 hôpitaux privés a montré qu'ils avaient planifié une réduction de 31 % du nombre de lits pour 2002.
- **L'élimination de bons emplois :**
 - La sous-traitance d'emplois dans les services de soutien du nouvel hôpital entraînera une diminution des emplois et des salaires.
- **La diminution de la qualité des soins :**
 - La réduction des salaires des travailleuses et travailleurs de la santé entraîne un roulement du personnel plus élevé. De plus, il devient plus difficile pour l'employeur d'attirer des employées et employés compétents. Par exemple, en Écosse, le vérificateur général a noté que le taux de roulement moyen du personnel des entrepreneurs privés était presque deux fois plus élevé que celui du personnel interne.

- **Un nombre plus élevé de décès à l'hôpital :**
 - Les faibles normes en matière de nettoyage dans les établissements privés à but lucratif sont dangereuses. Une étude menée dernièrement par le *Journal de l'Association médicale canadienne* révélait qu'avec l'établissement d'hôpitaux privés à but lucratif au Canada, il y pourrait y avoir jusqu'à 2 200 décès à l'hôpital de plus par année.

Quelles solutions le syndicat propose-t-il ?

- Message « Construire des hôpitaux pour les gens ... pas pour les profits ».
- La conception du nouvel hôpital d'Abbotsford devrait tenir compte de l'apport de la collectivité et l'hôpital devrait être intégré à d'autres services communautaires et soins de longue durée.
- Le financement et l'exploitation de l'établissement devraient être publics. Bien avant l'arrivée des libéraux, le SEH proposait des partenariats public-public innovateurs pour la construction d'un nouvel établissement. Le syndicat avait convaincu le gouvernement néo-démocrate et les employeurs d'entreprendre des projets pilotes de partenariats public-public dans le secteur des soins de longue durée. Le gouvernement libéral a annulé ces projets au début de son mandat.

Partenariats public-privé : les écoles

Définition

Les 3P englobent une grande variété d'activités de privatisation. Ils impliquent habituellement l'exploitation, la gestion et l'entretien privés. Ils peuvent aussi faire appel à un financement privé pour des projets d'infrastructure, ainsi qu'à des contrats de cession-bail à long terme. Le secteur privé prête de l'argent pour construire le projet et le secteur public le loue en versant des paiements réguliers pendant la durée du contrat. Ces projets à long terme sont une forme dangereuse de privatisation car les contrats sont souvent d'une durée de 10 à 40 ans et menacent le contrôle public de services vitaux comme la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité.

Exemple de cette forme de privatisation

En 1998, le gouvernement libéral provincial de la Nouvelle-Écosse décidait que la conception, la construction, le financement et l'exploitation de 55 de ses nouvelles écoles seraient publics. Treize de ces nouveaux contrats ont été accordés à une firme appelée Scotia Learning Centres (SLC), propriété d'un millionnaire de Halifax, George Armoyan.

Facteurs et forces qui sous-tendent la privatisation

- **Manque d'investissement public :**
 - Pendant 25 ans, le gouvernement provincial a négligé la construction d'écoles en Nouvelle-Écosse. Le manque d'écoles avait atteint un stade de crise lorsque le plan a été annoncé.
- **L'opportunisme politique :**
 - Ce projet permettrait au gouvernement de construire des écoles sans montrer de déficit dans ses livres. Ainsi, le gouvernement provincial pourrait prétendre qu'il n'avait pas créé de dette.
- **Les investisseurs privés encouragent le gouvernement à permettre l'investissement privé dans les écoles :**
 - Par exemple, les régimes de retraite des membres du SCFP, comme l'OMERS, un important régime de retraite pour les travailleuses et travailleurs municipaux et scolaires de l'Ontario, avait une filiale appelée Borealis. Celle-ci avait été créée spécifiquement pour faire de l'argent en investissant dans des 3P pour des infrastructures comme des écoles, des hôpitaux, des routes et des systèmes d'eau.

- **Les agences de cotation font pression sur les gouvernements pour qu'ils réduisent la dette :**
 - Les agences de cotation comme Moody's, sur Wall Street, déterminent le taux d'intérêt que les gouvernements doivent payer en fonction de leurs dettes. En refiletant la dette au secteur privé, les gouvernements espèrent obtenir un meilleur taux d'intérêt.

Quelles sont les conséquences de ce projet ?

- **Les écoles coûtent plus cher :**
 - Si le gouvernement provincial avait lui-même construit les écoles, elles auraient été beaucoup moins chères, parce que les gouvernements provinciaux et municipaux peuvent emprunter à des taux plus avantageux que les promoteurs privés.
- **Des coûts cachés pour les contribuables :**
 - Après la signature des contrats 3P, Scotia Learning Centres (SLC) a obligé les résidentes et résidents de Halifax et de Pictou à assumer le coût d'un trottoir menant aux écoles. Sans ce trottoir, les enfants devaient se rendre à l'école en empruntant des routes passantes. À Halifax, SLC a aussi refusé de laisser la province utiliser ses propres salles de classe portables, affirmant que le gouvernement devait louer les portables de SLC à un coût élevé, ou payer pour faire agrandir l'école. En outre, SLC garde 35 % des profits de la vente de toute nourriture et boisson, incluant les profits réalisés dans le cadre d'activités de financement, comme les ventes de gâteaux organisées par les enfants.
- **C'est l'entreprise, et non la collectivité, qui prend les décisions importantes :**
 - Le lieu choisi pour la construction de l'école à Halifax est particulièrement scandaleux. Au lieu de consulter la municipalité pour savoir où situer l'école, Scotia Learning Centres a décidé de la placer à l'intérieur d'une subdivision appartenant à M. Armoyan, principal propriétaire de SLC. De récentes décisions arbitrales ont permis à ces écoles privatisées de détenir un cinquième de l'assurance responsabilité que devrait posséder une école publique normale.

- **L'accès communautaire souffre :**
 - L'accès aux établissements de SLC est limité. Les frais de location du gymnase sont considérablement plus élevés que dans les établissements publics du conseil scolaire. Des groupes comme Recreation Nova Scotia se sont plaints que la réduction de l'accès nuisait à la santé des enfants de la Nouvelle-Écosse. Il a également été problématique de convaincre SLC d'ouvrir ses écoles pendant les mois d'été à Pictou, en dépit du fait que le conseil municipal avait offert le terrain gratuitement et payé pour le terrain de soccer et l'agrandissement du gymnase.
- **Une ressource communautaire est transformée en avoir privé :**
 - À Bedford, SLC a érigé une clôture autour du terrain de jeux et l'a verrouillée, empêchant ainsi les enfants de la collectivité d'avoir accès au seul espace vert de la région. SLC considérait le terrain comme une occasion de faire de l'argent et a ainsi commencé à exiger des frais importants pour l'utilisation du terrain.
- **La réduction de la qualité :**
 - Par exemple, des inquiétudes ont été soulevées au sujet de la qualité des terrains des écoles de SLC et beaucoup ont été fermés par le conseil scolaire parce qu'ils étaient inutilisables, puisque SLC avait décidé de réduire les coûts en refusant de gazonner correctement les aires de jeux.

Quelles solutions le syndicat propose-t-il ?

Un financement suffisant de sources redevables :

- Toutes les écoles devraient être construites avec un financement public.
- Un financement public pour la construction est essentiel.

Une éducation de qualité qui répond aux besoins de la collectivité :

- Les écoles devraient être traitées comme des ressources publiques plutôt que comme des avoirs privés.
- Les activités scolaires devraient être gérées par des conseils de l'éducation qui doivent rendre des comptes, et non par des entrepreneurs privés.

La collectivité profite d'emplois stables du secteur public

- La collectivité profite d'emplois stables du secteur public qui sont mieux payés que ceux qui sont offerts aux employées et employés occasionnels. L'argent revient dans la collectivité grâce à des travailleuses et travailleurs bien payés dont l'emploi est stable.

La vente d'actifs : Hydro Ontario

Définition

Cette forme de privatisation implique le transfert de la propriété de l'infrastructure et des services publics au secteur privé. Elle assure aux actionnaires du secteur privé la majeure partie du contrôle. Les seules limites imposées au secteur privé sont les régimes de réglementation mis en place par les gouvernements.

Exemple de cette forme de privatisation

Avant 1998, les services d'électricité municipaux distribuaient de l'électricité produite et transmise par Hydro Ontario, propriété de la province. En 1998, une loi a été adoptée pour démanteler la production et la transmission d'électricité en Ontario. En conséquence, Hydro Ontario a été fractionnée en cinq parties et la table était mise pour la privatisation du système par le gouvernement provincial.

À la fin de 2001, le premier ministre Harris annonçait la vente d'Hydro One, qui assure la transmission de l'électricité de l'Ontario. Cette vente était vue comme la plus importante privatisation de toute l'histoire du Canada. En effet, près de 5 milliards de dollars d'actif devaient être vendus. Le projet a été stoppé grâce aux mesures suivantes :

- une contestation judiciaire entreprise par le SCFP et le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier ;
- une campagne menée à l'échelle de la province par la Coalition ontarienne de l'électricité ;
- une opinion publique défavorable grandissante ;
- le manque d'investisseurs, qui étaient inquiets de l'opposition publique et des limites aux prix qu'ils auraient pu exiger pour l'électricité.

Facteurs et forces qui sous-tendent la privatisation

- **Les États-Unis tendent vers une politique de l'énergie continentale intégrée :**

La demande d'électricité des Américains est insatiable. Les États-Unis veulent avoir accès au marché canadien de l'électricité, notamment en permettant aux sociétés américaines de créer des installations de production en Ontario pour accroître la capacité aux fins du marché américain. Ainsi, l'électricité de l'Ontario serait vendue au plus offrant au lieu de répondre aux besoins en électricité de la population ontarienne.

- **De l'argent rapide pour le gouvernement provincial :**

En vendant et en louant la production et la transmission d'électricité, le gouvernement pourrait récolter des milliards de dollars de revenus. À long terme, toutefois, le gouvernement perd le revenu potentiel des exportations d'électricité et le public reste avec les prix plus élevés que le fournisseur à but lucratif exigera.

- **L'idéologie pro-privatisation des conservateurs au pouvoir :**

Malgré les faits solides qui démontrent le contraire, le gouvernement croit fermement que le secteur privé peut fournir l'électricité à meilleur coût et de façon plus efficace. Il veut permettre à l'entreprise privée de faire de l'argent en lui ouvrant le marché de l'électricité. Il croit qu'un secteur privé fort assure une économie forte.

- **La nécessité d'une nouvelle infrastructure :**

En 1997, deux réacteurs nucléaires ont été désarmés par Hydro Ontario. Il fallait donc de nouvelles centrales en Ontario pour compenser pour la capacité réduite.

- **Une mauvaise gestion chez Hydro Ontario :**

Depuis longtemps, Hydro Ontario ne tenait aucun compte de l'opinion de la population dans ses décisions. Il existait donc une certaine animosité publique envers Hydro Ontario.

Quelle sont les conséquences de ce projet ?

La Coalition ontarienne de l'électricité a souligné les conséquences suivantes associées à la privatisation de l'électricité :

- **Des tarifs plus élevés :**

Les tarifs d'électricité sont beaucoup plus élevés dans les marchés déréglementés et privés.

- **Des pannes et des baisses de tension :**

La déréglementation des marchés de l'électricité en Californie a entraîné plus de pannes que l'Ontario n'en a subies dans des décennies, qu'elles soient dues au verglas ou à toute autre situation.

- **L'instabilité économique :**

L'électricité au prix coûtant a soutenu l'économie de l'Ontario pendant de nombreuses années. La déréglementation de l'électricité déstabiliserait encore davantage une économie déjà instable.

- **Un fardeau pour les services publics :**

Des tarifs de l'électricité à la hausse imposeraient un lourd fardeau aux conseils scolaires, aux hôpitaux, aux transports en commun et à d'autres services publics.

- **Ce serait injuste pour les personnes à faible revenu et celles qui ont un revenu fixe :**

Les personnes âgées et d'autres membres de nos collectivités aux revenus fixes ou faibles seraient le plus durement touchés par une augmentation du double des tarifs d'électricité.

- **Une menace à la souveraineté :**

À cause d'un tollé général, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) comprend des clauses qui protègent les institutions dont la propriété est publique. Toutefois, si l'Ontario vend ses centrales publiques et dérègle le marché de l'électricité, les règles de l'ALÉNA rendraient extrêmement difficile et coûteux un retour aux services publics d'électricité au prix coûtant. L'ALÉNA nous empêcherait aussi de restreindre les exportations en temps de pénurie en Ontario. La déréglementation menacerait le contrôle canadien de l'électricité.

- **Des problèmes d'environnement :**

Certains environnementalistes croient que la déréglementation ouvrirait la porte à des modes de production de l'électricité plus respectueux de l'environnement. Toutefois, la privatisation, la déréglementation et la perte de souveraineté limiteraient la possibilité de créer des services publics d'électricité propres et redevables parce que les entreprises privées feraient pression pour pouvoir utiliser des sources d'énergie moins chers et parfois nuisibles pour l'environnement. Parmi les entreprises d'électricité privées qui attendent la vente à rabais des centrales électriques de l'Ontario, on trouve certains des pires pollueurs d'Amérique du Nord.

Quelles solutions le syndicat propose-t-il ?

• **La propriété et le contrôle publics :**

Ontario Power Generation devrait demeurer le principal fournisseur d'électricité en Ontario afin d'assurer un approvisionnement d'électricité constant pour les Ontariennes et les Ontariens, à des prix prévisibles. La Commission de l'énergie de l'Ontario devrait avoir le pouvoir de fixer les tarifs et de décider des stratégies de conservation de l'énergie.

• **La protection de l'environnement :**

La production publique d'électricité devrait abandonner les centrales au charbon et autres formes polluantes de production d'hydroélectricité et se tourner vers des sources renouvelables comme des petites centrales hydroélectriques et l'énergie éolienne et solaire.

• **La reddition de comptes :**

L'hydroélectricité publique en Ontario devrait mener une consultation publique complète avant de prendre des décisions sur de nouvelles installations ou des augmentations de prix.

La commercialisation : les écoles d'Edmonton

Définition

En vertu de cette forme de privatisation, un employeur public adopte des principes et des pratiques commerciales. Il peut exiger des frais pour des services afin d'en couvrir le coût total ou pour créer un surplus. La personne qui reçoit le service doit, en plus des impôts qu'elle verse, payer de plus en plus de sa poche (frais d'utilisateurs). Les pratiques incluent aussi l'adoption d'une structure d'entreprise et la réduction du rôle des élues et élus. Il arrive souvent que l'on « essaime » un service en organisme distinct, ou en « entité commerciale ». La capacité de subventionner le service grâce à des transferts financiers est habituellement suspendue (pas d'interfinancement) et l'unité est censée devenir financièrement autosuffisante (recouvrement intégral des coûts).

Exemple de cette forme de privatisation

Certaines écoles d'Edmonton ont adopté une budgétisation par école. Les directrices et directeurs agissent comme des gestionnaires d'entreprise. Ils sont responsables du budget de leur école, y compris de trouver le financement nécessaire à diverses activités. Ils sont responsables de la création de revenus car le financement de l'école est basé sur un système de bons en vertu duquel les écoles reçoivent de l'argent en fonction de l'effectif qu'elles attirent. Avec ce système, le travail de la directrice ou du directeur est moins de fournir une éducation de qualité que de faire concurrence aux autres pour attirer des élèves et présider des réunions pour prévoir les dépenses de l'école.

L'établissement de budgets par école est né aux États-Unis dans le cadre d'un plan visant à réduire les budgets consacrés à l'éducation. Edmonton a été le premier conseil scolaire au Canada à essayer cette méthode, d'abord comme projet pilote en 1976. Depuis, d'autres conseils scolaires du pays ont expérimenté cette forme de privatisation.

Facteurs et forces qui sous-tendent la privatisation

- **Les gouvernements se distancient de leurs propres compressions budgétaires :**
 - Le gouvernement provincial a instauré des compressions budgétaires dans l'éducation et n'assume aucune responsabilité pour la façon dont l'argent est dépensé au niveau de l'école. Au lieu de diriger sa colère vers le gouvernement, on se tourne vers la directrice ou le directeur de l'école.
- **Une préparation des écoles à la privatisation :**
 - L'établissement de budgets par école prépare les écoles à la privatisation en en faisant des unités individuelles autonomes qui peuvent ensuite être plus facilement vendues au secteur privé.
- **La promotion de la « flexibilité » :**
 - Certains gouvernements soutiennent que la tendance vers la décentralisation des budgets permet aux écoles de mieux répondre aux besoins particuliers des élèves.

Quelles sont les conséquences de ce projet ?

- **Des priorités conflictuelles pour les gestionnaires :**
 - Les directrices et directeurs d'école d'Edmonton sont obligés de consacrer du temps et de l'énergie à la gestion des finances plutôt qu'à la gestion de l'éducation.
- **Les élèves sont traités comme des clients :**
 - Le président de la section locale 3550, commis-comptable pendant 26 années au conseil scolaire public d'Edmonton, a déclaré à la Commission de 2002 que l'on compte sur les élèves pour qu'ils achètent des boissons gazeuses et des friandises afin de financer les activités de l'école.
- **Les coûts sont aussi refilés aux familles :**
 - Les parents et les enfants sont obligés d'organiser des activités de financement pour soutenir leurs écoles.

- **Les coûts sont refilés aux enseignantes et enseignants, et aux aides-enseignantes et aides-enseignants :**
 - De nombreux éducateurs et éducatrices doivent déboursier de leur propre argent pour des fournitures scolaires lorsque l'école ne les fournit pas.
- **Les contribuables ont moins éducation pour leur argent :**
 - La budgétisation décentralisée a donné lieu à un dédoublement coûteux d'efforts et de ressources. Ces écoles paient sans doute plus cher leurs fournitures parce que lorsque les achats sont centralisés, elles peuvent bénéficier d'économies d'échelle. Autrement dit, les plus gros acheteurs obtiennent de meilleurs prix.

Moins de dollars, moins de qualité :

- L'entretien des écoles a tendance à diminuer en cas de réduction de budget. Cette négligence peut mener à des problèmes de santé pour les élèves et pour le personnel. Dans son mémoire présenté à la Commission de l'Alberta sur l'apprentissage de 2002, la section locale 474 a fait état d'une augmentation des cas signalés d'asthme, d'allergies et de syndrome des bâtiments malsains, conséquences de la diminution de l'entretien.

Quelles solutions le syndicat propose-t-il ?

- **Permettre à des administratrices et administrateurs élus et redevables de prendre les décisions en matière d'éducation :**
 - Veiller à ce que les districts scolaires aient les ressources financières voulues pour agir dans l'intérêt des élèves.
- **Un financement global :**
 - Remplacer le système de financement par bons par un financement global (transfert complet du gouvernement provincial) afin que les écoles puissent se consacrer à l'apprentissage plutôt qu'à attirer les « clients » des autres écoles.
- **Un financement suffisant et stable :**
 - Veiller à ce que les écoles ne soient pas obligées de choisir entre des manuels et l'entretien. Les deux sont importants pour un sain environnement d'apprentissage.

L'appel d'offres ouvert : les soins à domicile en Ontario

Définition

Avec la sous-traitance, un employeur confie l'exploitation et la gestion d'une installation ou d'un service à un entrepreneur. Avec l'appel d'offres ouvert et la concurrence dirigée, les employées et employés du secteur public doivent soit présenter des offres de service en concurrence avec le secteur privé pour avoir le droit de fournir un service, soit faire concurrence au secteur privé par le biais de zones de services. Ce système est utilisé pour arracher des concessions aux employées et employés du secteur public. Il existe beaucoup de variétés de ces formes de privatisation, mais elles se traduisent généralement par des diminutions de salaires et d'avantages sociaux et par une réduction du service.

Exemple de cette forme de privatisation

Au milieu des années 90, le gouvernement ontarien a obligé les fournisseurs de soins à domicile sans but lucratif à faire concurrence aux fournisseurs à but lucratif, tant pour les contrats de soins infirmiers à domicile que pour ceux des services de soutien à domicile. Le gouvernement donne de l'argent aux Centres d'accès aux soins communautaires, qui accordent ensuite les contrats aux plus bas soumissionnaires de soins infirmiers à domicile et de services de soutien à domicile.

Facteurs et forces qui sous-tendent la privatisation

- **Un financement en santé insuffisant :**
 - Avec les lits d'hôpitaux qui disparaissent et les patients qui reçoivent leur congé, même encore malades, la dépendance envers les soins à domicile s'accroît. Pourtant, le vérificateur général de la province a trouvé que la formule de financement n'établissait pas « le niveau de financement nécessaire pour assurer un service suffisant » pour les soins de santé en Ontario.

- **Des entreprises privées qui cherchent de nouveaux marchés :**
 - Les entreprises privées sont attirées par le potentiel de croissance dans le secteur des soins à domicile et par le financement gouvernemental qui les accompagne. Les entrepreneurs privés s'épanouissent dans les situations où des dollars publics assurés financent la prestation privée de soins à domicile. Les agences privées de soins à domicile souhaitent élargir leur part de ce marché et trouvent des partenaires gouvernementaux prêts à les aider dans des provinces comme l'Ontario.
- **La différence est mince entre soignants et vendeurs :**
 - Le fait d'être dans le domicile d'un patient vulnérable permet aux entreprises privées de lui vendre leurs produits.

Quelles sont les conséquences de ce projet de privatisation ?

- **Des salaires plus faibles pour les travailleuses et travailleurs de la santé :**
 - Les fournisseurs privés à but lucratif versent des salaires beaucoup moins élevés que les fournisseurs sans but lucratif. En conséquence, le roulement de leur personnel est beaucoup plus élevé.
- **Des soins de mauvaise qualité :**
 - Le roulement élevé nuit aux clients, dont beaucoup sont vulnérables et comptent sur des relations de confiance avec leur soignante ou soignant.
- **Le fardeau des « aidants naturels » non rémunérés, dont la plupart sont des femmes, s'accroît.**
 - De plus en plus, les gens sont obligés de fournir plus de soins à domicile à des membres de leur famille malades et âgés.
- **Les dollars destinés à la santé sont détournés vers la bureaucratie et les profits :**
 - L'argent a été détourné des soins prodigués aux patients pour assumer des coûts administratifs plus élevés et assurer les profits des entreprises. Chaque année, au moins 247,4 millions de dollars sont gaspillés par les conservateurs de l'Ontario en soins à domicile à but lucratif.

- **Un potentiel de fraude et de corruption :**

- Bien qu'aucune accusation de fraude n'ait encore été portée en Ontario, beaucoup de fournisseurs à but lucratif ont été condamnés aux États-Unis. En 1999, Olsten a dû verser au Département américain de la justice la somme de 61 millions de dollars (US) en amendes pour violations criminelles. Hospital Corporation of America (HCA) a plaidé coupable à des accusations d'avoir fraudé les programmes de santé du gouvernement américain en Floride, au Texas, en Georgie et au Tennessee, à hauteur de 95 millions de dollars (US). Cette somme de 95 millions de dollars n'était qu'une fraction des amendes s'élevant à 840 millions de dollars (US) que HCA avait payées en 2000.

Des listes d'attente plus longues :

- Le détournement des fonds publics vers les agences à but lucratif a contribué à allonger les listes d'attente en Ontario pour les services de soins à domicile. Un soutien insuffisant à la maison peut provoquer des chutes, des erreurs de médication et, en fin de compte, un nombre plus élevé d'admissions à l'hôpital et dans les foyers de soins, ce qui coûte encore plus cher que des soins à domicile.

Quelles solutions le syndicat propose-t-il ?

Des soins à domicile facilement accessibles et dont le financement et l'administration sont publics :

- Des niveaux suffisants de soins à domicile permettraient d'économiser de l'argent en diminuant la charge de travail dans les hôpitaux, tout en veillant à ce que ceux et celles qui en ont besoin puissent profiter d'une meilleure qualité de vie grâce à ces soins.
- L'administration et le financement publics contribuent à ce que les fournisseurs de soins à domicile reçoivent le respect et les salaires qu'ils méritent, tout en offrant aux bénéficiaires un service de meilleure qualité.